



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'770'000.- au maximum pour la création d'un trottoir, la réfection de la chaussée et le renouvellement des réseaux souterrains de la route du Zéphire.

Président : Olivier Raduljica (SOC)
Membres : Mathieu Ehinger (PLR)
Dominik Hunziker (UDC)
Anthony Huys (SOC)
Jean-Bernard Kammer (SOC)
Silvano Pozzi (PLR)
Ida Rodman (Les Verts)
Pierre-André Spahn (PLR)
Bibiana Streicher (PLR)
Vincent Tschopp (ML)

Préambule

M. Neukomm mentionne qu'il s'agit là d'un préavis technique qui regroupait toutes les caractéristiques pour reprendre l'ensemble des éléments de ce tronçon (réfection de la chaussée, réseaux souterrains et murs de soutènement). La route du Zéphire fait partie d'un réseau qui est dans le pipeline de la commune pour de prochaines interventions et notamment la création de cheminements piétonniers (route de Chaulin et Fin du Craux).

Discussion générale

Plusieurs commissaires émettent des félicitations sur de nombreux points de ce préavis dont l'aboutissement de longues négociations avec les propriétaires. Un commissaire se réjouit notamment de constater que ce préavis va dans le sens du postulat d'Irina Gote "Pour le développement de la mobilité douce sur les hauts de la commune".

Certains commissaires s'inquiètent des nuisances dues à la fermeture de la route. Il leur est répondu que tout a été étudié pour réduire ces désagréments au maximum. Un mois de fermeture totale sera néanmoins nécessaire malgré le travail en deux équipes.

Une discussion plus générale s'engage sur la responsabilité des riverains directs à une

route par rapport à l'entretien de leurs haies pour assurer la sécurité des utilisateurs. La voirie y est attentive lors des trajets pour se rendre sur ses différentes interventions mais chaque citoyen peut écrire au service s'il constate un problème. Si rien ne s'améliore, en dernier recours, c'est le service qui effectuera les travaux à la charge du propriétaire.

En vrac, suite à des questions, les commissaires apprennent également que la fréquentation du tronçon est stable, qu'un revêtement phonoabsorbant ne se justifie pas à cet endroit (zone d'habitation, en degré de sensibilité au bruit DS II), que les bornes historiques et bouleries se trouvant sur l'emplacement du futur trottoir seront déplacés/compensés ailleurs et que c'est une commission cantonale qui fixe le prix au mètre carré pour le rachat de surface à des propriétaires.

L'utilité du marquage d'un bande cyclable est remise en cause par certains commissaires puisque la route n'est pas suffisamment large. Il est répondu qu'elle permettra de rendre attentifs les automobilistes qui attendront derrière le cycliste si un véhicule devait venir en sens inverse au même moment. Le trottoir n'est d'ailleurs pas assez large pour accueillir une telle piste.

Suite à une question sur l'éclairage public on nous informe que le réglage dynamique de l'éclairage sera progressif pour éviter un effet stroboscopique aveuglant. L'éclairage public est un paragraphe qui reviendra très régulièrement dans les futurs préavis traitant de réaménagement. En effet, Yverdon, ville pionnière dans la réflexion sur l'éclairage, a enregistré des économies substantielles dans ce domaine.

Un commissaire propose la création d'un passage piéton reliant les deux parties de la Routes des Plantières de part et d'autres de la Route du Zéphire puisque ce cheminement est fréquenté par de nombreux promeneurs. La Municipalité prend note et va voir ce qu'elle peut faire.

Conclusion

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 38/2018 de la Municipalité du 5 octobre 2018 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'770'000.00 au maximum pour la création d'un trottoir, la réfection de la chaussée et le renouvellement des réseaux souterrains de la route du Zéphire

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de création d'un trottoir, la réfection de la chaussée et le renouvellement des réseaux souterrains de la route du Zéphire ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'770'000.00 au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde ;
4. de couvrir les dépenses relatives aux égouts par un prélèvement sur le compte No 9280.004 « Fonds égouts »
5. d'amortir cet investissement, après déduction de la subvention de l'ECA, par le compte No 431.3311 sur une période de 30 ans au maximum ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Olivier Raduljica (SOC)